





















Lyon, le 11 décembre 2023

École inclusive : c'est l'affaire de tous !

Depuis plusieurs mois, les principes mêmes d'une école pour tous, d'une école dite « inclusive » sont remis en cause. A certaines déclarations politiques et prises de position s'interrogeant sur la possibilité, pour tous les élèves, de suivre un enseignement au sein des écoles de la République, s'ajoutent des difficultés de plus en plus exprimées par les enseignants dans différentes enquêtes (enquête IFOP de septembre commanditée par notre collectif, enquête pour l'Autonome de solidarité laïque (ASL) d'octobre...) pour les mettre en œuvre.

Alors même qu'une évolution cruciale de notre École apparait nécessaire pour faire face à ce défi, on ne peut que s'interroger sur la méthode utilisée par le gouvernement :

- Des textes de mise en œuvre des mesures de la Conférence nationale du handicap, rédigés sans concertation, par le biais de la loi de finances,
- Des atermoiements des administrations pour valider des textes attendus depuis plusieurs mois, voire plusieurs années (décret coopération, cahier des charges dispositifs intégrés)
- Un « Choc des savoirs » et des mesures annoncées en ce début de mois suite à aux résultats de l'enquête PISA dont les impacts sur les parcours des élèves à besoins éducatifs particuliers et donc ceux en situation de handicap seront majeurs (réforme des règles du redoublement, instauration de groupes de niveaux, brevet obligatoire pour accéder au lycée, ...)

Notre collectif* milite depuis sa constitution en 2020 pour que notre école soit véritablement en capacité de de permettre à tous les élèves d'avoir accès aux enseignements, en tenant compte de leurs besoins particuliers, en mettant en place les adaptations nécessaires et en préparant et soutenant les enseignants comme il se doit. Mais la réalité montre que c'est encore à l'élève de s'adapter à l'école, et non l'inverse. C'est ce principe qui a conduit notre pays à nier pendant trop longtemps l'existence de ces enfants privés d'école, et contraints à vivre et suivre leur scolarité dans des établissements séparés.

La Conférence nationale du handicap du 26 avril a pourtant donné une ambition certaine à ce qui est appelé « l'acte II de l'école inclusive ». Il serait terrible, pour tous les élèves, que sa mise en œuvre, bâclée et précipitée, conduise à des reculs pour les droits des élèves et de leurs familles !

Nous savons que la consolidation de cette école pour tous prendra du temps et nécessitera une programmation de moyens, cohérente et partagée, incluant la formation des personnels, la transformation de l'offre médicosociale actuelle, la simplification des démarches et la lisibilité des dispositifs nouveaux.

Elle doit être initiée dès à présent. Elle se fera nécessairement en y associant tous les acteurs concernés, et en premier lieu les enseignants qui sont en première ligne pour la mettre en œuvre et qui voient leurs responsabilités augmenter d'année en année sans la formation et le soutien indispensables.

Notre collectif s'engage à être un acteur majeur pour proposer et mettre au débat avec l'ensemble des parties prenantes des solutions pérennes, viables, durables, répondant ainsi à ce défi d'une école pour tous. Le Comité de suivi de l'école inclusive, réuni ce lundi 11 décembre, doit déboucher sur la mise en place de véritables instruments de concertation et de co-construction pour bâtir ensemble l'école de demain.

* ANPEA, APF France handicap, ASEI, Droit au Savoir, FCPE, FISAF, FNASEPH, Fédération PEEP, Fédération Générale des PEP, Gapas, Trisomie 21 France et UNANIMES

Contacts presse:

Contacts presse: Agence Lug

Marion Mellier - marion@agencelug.fr - 06 61 44 47 99 Tiffanie Marin - tiffanie@agencelug.fr - 07 67 51 57 53